

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1553

19 juin 2015

SOMMAIRE

Helioven Two S.à r.l.	74544	Premier Sàrl	74512
Hertel Lux S.A.	74543	Prime Steel S.A.	74512
Hostellerie du Nord Maison de la Fondue S.à r.l.	74544	Prime UK Condor - T S.à r.l.	74507
Immo-Euro S.A.	74544	PRO 2 S.à r.l.	74513
MM Ventures SCS	74544	ProDexi Investments II S.à r.l.	74501
Moka Investments S.à r.l.	74543	Qatar Airways Luxembourg s.à.r.l.	74513
Moka Sàrl	74499	QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A.	74514
Nade Luxco 1 S.à r.l.	74543	Quilvest Luxembourg Services S.A.	74516
New Net Lux Multiservices S.à r.l.	74499	Ray-Jeans S.à r.l.	74527
NWL Luxembourg S.à r.l.	74498	RBC Investor Services Bank S.A.	74527
Ositech SPF S.A.	74499	RBS PPP Investments S.C.A. SICAR	74527
Otto Colmesch G.m.b.H.	74500	Real Fun Games S.à r.l.	74517
Paris Immo S.à r.l.	74499	Real Fun Holding S.A.	74517
ParisInvest III S.A.	74500	Redfields S.à r.l.	74529
Pasta Point Differdange Sàrl	74498	RedTree Capital Hoche S.à r.l.	74518
Patimmo Holding S.A.	74498	Rei 2 SV S.à r.l.	74530
Patrick Weber S.à.r.l.	74499	RES 1 S.A.	74538
Patron Brandon S.à r.l.	74500	Rhombe S.A.	74538
Pembroke Altstadt Palais S.à r.l.	74498	Rhombe S.A.	74540
Pembroke Grafton Office S.à r.l.	74498	RI Capital S.à.r.l.	74540
Pixel.Lu	74498	R Investments	74516
PK-Services S.à r.l.	74507	Risk Transfer Re S.A.	74526
Plan B Ingénieur Conseil	74544	Risk Transfer Re S.A.	74526
Plant Investments S.A.	74510	Risus Luxembourg S.A.	74526
Pool Projects Luxembourg S.A.	74510	Risus Luxembourg S.A.	74526
PPS Buitenland S.A.	74511	Rocket Internet Capital Partners Lux S.à r.l.	74540
PPS Nederland S.A.	74511	SES	74543

NWL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.345.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061385/9.

(150070204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pembroke Altstadt Palais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.438.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061397/9.

(150070543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pembroke Grafton Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.990.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061398/9.

(150070295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Patimmo Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.508.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061417/9.

(150070211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pixel.Lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.746.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061432/9.

(150069988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pasta Point Differdange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.294.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063290/9.

(150072392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Patrick Weber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 14, Gerelwee.

R.C.S. Luxembourg B 108.121.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063291/9.

(150072231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Paris Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063266/9.

(150071835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Moka Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.135.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063230/9.

(150071973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

New Net Lux Multiservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 156.390.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063246/9.

(150071996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Ositech SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.446.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique du 24 avril 2015

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale chez McGaw Law Office SA, dont l'adresse actuelle est au 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale confirme que le liquidateur a pris les mesures et réalisé les provisions nécessaires en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou actionnaires.

Pour extrait conforme
S. LATASTE / K. RIBEIRO / D. McGAW
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015063263/20.

(150071809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Otto Colmesch G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9419 Vianden, 27, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 125.819.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015063264/10.

(150072312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

ParisInvest III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.493.

EXTRAIT

L'actionnaire unique a décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 27 avril 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Moyse Dargaa de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société avec effet au 23 janvier 2015, ainsi que la démission de Messieurs Benoit Lejeune et Arnaud Schreiber, de leur mandat d'administrateur de la société avec effet au 30 janvier 2015.

- de porter le nombre d'administrateurs à 4 et de nommer en leur remplacement à la fonction d'administrateur de la société les personnes suivantes:

* Monsieur Sven Taymans, né le 25 novembre 1976 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Monsieur Pierre Demaerel, né le 22 février 1958 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement à Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles

* Monsieur Philip Mallard, né le 26 octobre 1948 à Walsall, Birmingham (Royaume-Uni), résidant au 131 avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles

* Monsieur Yves de Montfort, né le 20 décembre 1946 à Totes (France), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ParisInvest III S.A.

Signature

Référence de publication: 2015063267/29.

(150072280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Patron Brandon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.782.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 24 avril 2015 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B160.456, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Mansfield Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B190.234.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015063268/16.

(150072805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

ProDexi Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.360.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen.

On the thirteenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

FUNDEXI IV-B FPCI, “fonds professionnel de capital investissement”, with registered office at F-75009 Paris (France), 1, boulevard Haussmann,

duly represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is “ProDexi Investments II S.à r.l.”.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares are all subscribed by the appearing party, FUNDEXI IV-B FPCI, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2015.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,280.-.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited period:

Managers of the category A:

- Mr. Jean-Marc RIVET-FUSIL, born on January 7, 1966 in Rennes (France), and residing professionally at F-75009 Paris (France), 32, boulevard Haussmann;

- Mr. Monsieur Olivier DUPUIS-GUYOT, born on March 26, 1973 in Château-Thierry (France), residing professionally at F-75009 Paris (France), 32, boulevard Haussmann;

Managers of the category B:

- Mr. Joel CARDENAS SAN MARTIN, company director, born on March 3, 1978 in Bilbao (Spain), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;

- Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born on September 3, 1971 in Bassano Del Grappa (Italy), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy-holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le treize avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

FUNDEXI IV-B FPCI, "fonds professionnel de capital investissement", avec siège à F-75009 Paris (France), 1, boulevard Haussmann,

dûment représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "ProDexi Investments II S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un Euro (1,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont toutes souscrites par le comparant, "FUNDEXI IV-B FPCI", pré-qualifié.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ 1.280,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérantes de catégorie A et gérantes de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Jean-Marc RIVET-FUSIL, né le 7 janvier 1966 à Rennes (France), et demeurant professionnellement à F-75009 Paris (France), 32, boulevard Haussmann;

- Monsieur Olivier DUPUIS-GUYOT, né le 26 mars 1973 à Château-Thierry (France), demeurant professionnellement à F-75009 Paris (France), 32, boulevard Haussmann;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né le 3 mars 1978 à Bilbao (Espagne), et demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert;

- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 Septembre 1971 à Bassano Del Grappa (Italie), et demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2015. Relation GAC/2015/3298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015063285/322.

(150072010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Prime UK Condor - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063284/10.

(150071738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

PK-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7415 Brouch, 83A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 196.382.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Patrick KRAEMER, né le 30 juin 1973 à Luxembourg, demeurant au 83A, route d'Arlon, L-7415 Brouch,

Lequel fondateur a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera PK-SERVICES S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'assistance, la médiation et le soutien dans l'organisation de projets de construction et de rénovation de biens immobiliers, pour le compte de particuliers et de professionnels; y compris l'installation de tous bâtiments, l'érection de tous ouvrages de constructions, la démolition, les travaux de génie civil, les façades, les chapes, le plâtre, le carrelage et les travaux d'aménagement extérieur, et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'entreprise, sans que cette liste soit limitative ou exhaustive.

La société peut en général effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières pouvant s'y rattacher directement ou indirectement ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Boevange-sur-Attert.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 11. Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège social de la Société. S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Patrick KRAEMER, préqualifié, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société; ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société adopte les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir obligatoire de signature:
Monsieur Patrick KRAEMER, préqualifié.
2. Le siège social de la Société est établi au 83A, route d'Arlon, L-7415 Brouch.

Autorisation d'établissement

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; il devra également s'acquitter de toutes autres formalités éventuelles aux fins de rendre effective l'activité de la Société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. KRAEMER, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 avril 2015. Relation: DAC/2015/6638. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063295/170.

(150072809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Plant Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 195.695.

En date du 31 mars 2015 la Société a désigné «Facts Services S.A.» avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B 98.790, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015063296/10.

(150071815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pool Projects Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.847.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère

Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société POOL PROJECTS LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2015063297/16.

(150070234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

PPS Buitenland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.142.

—
EXTRAIT

L'assemblée a décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 27 avril 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Moyses Dargaa de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société avec effet au 23 janvier 2015, ainsi que la démission de Messieurs Benoit Lejeune et Arnaud Schreiber, de leurs mandats d'administrateurs de (a société avec effet au 30 janvier 2015.

- de porter le nombre d'administrateurs à 4 et de nommer en leur remplacement à la fonction d'administrateur de la société les personnes suivantes:

* Monsieur Sven Taymans, né le 25 novembre 1976 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Monsieur Pierre Demaerel, né le 22 février 1958 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement à Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles

* Monsieur Philip Mallard, né le 26 octobre 1948 à Walsall, Birmingham (Royaume-Uni), résidant au 131 avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles

* Monsieur Yves de Montfort, né le 20 décembre 1946 à Totes (France), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme
PPS Buitenland S.A.
Signature

Référence de publication: 2015063298/29.

(150072281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

PPS Nederland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.140.

—
EXTRAIT

L'assemblée a décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 27 avril 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Moyses Dargaa de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société avec effet au 23 janvier 2015, ainsi que la démission de Messieurs Benoit Lejeune et Arnaud Schreiber, de leurs mandats d'administrateurs de la société avec effet au 30 janvier 2015.

- de porter le nombre d'administrateurs à 4 et de nommer en leur remplacement à la fonction d'administrateur de la société les personnes suivantes:

* Monsieur Sven Taymans, né le 25 novembre 1976 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Monsieur Pierre Demaerel, né le 22 février 1958 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement à Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles

* Monsieur Philip Mallard, né le 26 octobre 1948 à Walsall, Birmingham (Royaume-Uni), résidant au 131 avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles

* Monsieur Yves de Montfort, né le 20 décembre 1946 à Totes (France), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

PPS Nederland S.A.

Signature

Référence de publication: 2015063299/29.

(150072315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.732.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2015

Gérant

Est nommé gérant avec effet immédiat, monsieur Patrick Vanhaute, demeurant professionnellement 128 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Siège social

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social avec effet à partir du 26 mars 2015 de l'adresse actuelle vers Route d'Arlon 128 à L-1150 Luxembourg.

Le gérant

Référence de publication: 2015063300/15.

(150071870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Prime Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 55.108.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société anonyme de droit luxembourgeois ACIERS SPECIAUX Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro b 69.100,

ici représentée par M. Marc Van Hoek, expert-comptable, en vertu d'une procuration datée du 9 avril 2015, laquelle procuration paraphée «ne varietur» restera jointe au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée PRIME STEEL S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.108, établie et ayant son siège social au L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire alors de résidence à Luxembourg, le 31 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 septembre 1996 sous le numéro 434.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 avril 2006 sous le numéro 749.

- Que le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000.-), représenté par quinze mille (15.000) actions ayant chacune une valeur de cent Euros (EUR 100.-), entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers le tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société à responsabilité limitée LUXFIDUCIA, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B71.529, désigné "commissaire à la dissolution" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la société LUXFIDUCIA, S.à r.l. dont le siège est au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8579. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063302/60.

(150072559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

PRO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 124.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063303/10.

(150072478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Qatar Airways Luxembourg s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.727.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 avril 2015

1. Monsieur Akbar AL BAKER a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Monsieur Daniel HO, Chief Financial Officer, né à Hong Kong (Chine), le 13 novembre 1961, demeurant professionnellement à Qatar Airways, Qatar Airways Tower 1, next to Al Manna Building, Airport Road, PO Box 22550, Doha, Qatar, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Qatar Airways Luxembourg s.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063305/16.

(150071790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.487.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 30th July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1090 of 28th October 2004 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 102487.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The meeting was presided by Mr Axel Backheuer, director, residing professionally at 1, Qiagen Strasse, D-40724 Hilden, Germany.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Thomas Neidert, director, residing professionally at 1, Qiagen Strasse, D-40724 Hilden, Germany.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list that all the outstanding shares representing 100% of the issued share capital of one hundred twenty-five thousand US Dollars (\$ 125,000.-) are duly represented at this meeting.

The attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the registration purposes.

II) The shareholders represented declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1) Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.

2) Appointment of Mr Axel Backheuer and Mr Thomas Neidert as liquidators and determination of the powers of the liquidators including, without limitation: granting the liquidators the largest powers particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended; authorising the liquidators in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law; dispensing the liquidators from drawing up an inventory; authorisation to the liquidators to only refer to the books of the Company.

First resolution

The meeting resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it, the Company subsisting for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidators Mr Axel Backheuer, director, residing professionally at 1, Qiagen Strasse, D-40724 Hilden, Germany, and Mr Thomas Neidert, director, residing professionally at 1, Qiagen Strasse, D-40724 Hilden, Germany.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidators by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidators in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidators from drawing up an inventory and authorised the liquidators to only refer to the books of the Company. The liquidators may delegate, under their responsibility, all or part of their powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidators may bind the Company under their sole signature.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QIAGEN Finance (Luxembourg) S.A., (la «Société»), ayant son siège social au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1090 du 28 octobre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102487.

Les statuts de la société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Axel Backheuer, demeurant professionnellement à 1, Qiagen Strasse, D-40724 Hilden, Allemagne.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur Monsieur Thomas Neidert, demeurant professionnellement à 1, Qiagen Strasse, D-40724 Hilden, Allemagne.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort de la liste de présence que toutes les actions ordinaires représentant 100 % du capital social émis de cent vingt-cinq mille US dollars (\$ 125.000,-) sont dûment représentées à cette assemblée.

La liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II) Les actionnaires représentés déclarent avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour sans avoir à justifier de l'accomplissement des formalités de convocation.

III.) Les points sur lesquels les résolutions sont à passer sont les suivants:

Ordre du jour

1) Décision de mettre la Société en liquidation et de dissoudre la Société.

2) Nomination de M. Axel Backheuer et M. Thomas Neidert en tant que liquidateurs et détermination des pouvoirs des liquidateurs incluant, sans limitation: l'attribution aux liquidateurs des pouvoirs les plus étendus possible en particulier ceux prévus dans les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; autorisation à l'avance des liquidateurs d'accomplir des actes et conclure des contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans aucune autorisation spécifique de l'assemblée si une telle autorisation est requise par la loi; dispense des liquidateurs de dresser un inventaire; autorisation donnée aux liquidateurs de se référer aux documents de la Société.

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation, la Société n'existant alors que pour les seuls besoins de la liquidation.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Monsieur Axel Backheuer, administrateur, demeurant professionnellement au 1, Qiagen Strasse, D-40724 Hilden, Allemagne, et Monsieur Thomas Neidert, administrateur, demeurant professionnellement au 1, Qiagen Strasse, D-40724 Hilden, Allemagne.

Les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accordés aux liquidateurs par l'assemblée. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance les liquidateurs à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'assemblée a décidé de dispenser les liquidateurs de dresser un inventaire et de l'autoriser à se référer aux documents de la Société. Les liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent. Les liquidateurs pourront engager la Société sous leur seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Backheuer, Neidert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12248. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063306/116.

(150072272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Quilvest Luxembourg Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.994.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 avril 2015:

- Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance en ce jour, sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clôt au 31 décembre 2017:

Administrateurs:

* M. Jean-Benoît Lachaise, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

* M. Jean-François Le Ruyet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 46, Albemarle Street, GB -W1S 4JN Londres;

* M. Guy Zarzavatdjian, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 243, Boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris;

- Est nommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2015:

Réviseur d'entreprises agréé:

- KPMG Luxembourg, Société coopérative, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015063309/22.

(150072401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

R Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.265.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 avril 2015

En date du 16 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Audrey Coppede en qualité d'Administrateur avec effet au 30 janvier 2015.

- De renouveler le mandat de Monsieur Pierre de Croisset, de Monsieur Christophe Jaubert, de Monsieur Angelo Luis et de Monsieur Marc Romano en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCooper, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

POUR R INVESTMENTS

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015063312/19.

(150071963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Real Fun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 165.772.

Real Fun Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 165.791.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of March.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Emmanuel BRIGANTI, employee in Luxembourg,

acting as representative of the Board of Directors of the company Real Fun Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of Euro 113,990.00, having its registered office at 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B165772,

by virtue of powers given to him pursuant to the resolutions of the Board of Directors dated 27 March 2015.

A copy of said resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has requested the undersigned notary to record the following:

1. Pursuant to the deed of the undersigned notary dated 6 February 2015, the Board of Directors of the company Real Fun Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of Euro 113,990.00, having its registered office at 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B165772, (hereafter referred to as "acquiring company"), the Board of Managers of the company Real Fun Games S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of Euro 12,500.00, having its registered office at 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B165791, and the Board of Managers of the company Real Fun Entertainment S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of Euro 12,500.00, having its registered office at 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B165792 (hereafter referred to as "acquired companies"), have adopted a merger project, according to which Real Fun Holding S.A. absorbs Real Fun Games S.à r.l. and Real Fun Entertainment S.à r.l.

In accordance with the merger project, failing a convened general meeting by one or several members holding at least five percent (5%) of the shares in the subscribed capital of the acquiring company or the rejection of the merger by the latter, the merger shall become definitive one month after the publication of the merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The above named merger project was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 498 of 24 February 2015.

2. The appearing person declares that, such a general meeting having not been required, the merger between the acquiring company and the acquired companies becomes effective as from 25 March 2015, and thus the companies Real Fun Games S.à r.l. and Real Fun Entertainment S.à r.l. definitely ceased to exist from 25 March 2015.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the acquiring company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, he signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel BRIGANTI, employé à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société Real Fun Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec un capital social de Euro 113.990,00, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165772,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par les résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 27 mars 2015.

Une copie des dites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 février 2015, le Conseil d'Administration de la société Real Fun Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec un capital social de Euro 113.990,00, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165772, («la société absorbante»), le Conseil de Gérance de la société Real Fun Games S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de Euro 12.500,00, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165791, et le Conseil de Gérance de la société Real Fun Entertainment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de Euro 12.500,00, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165792 («les sociétés absorbées»), ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société Real Fun Holding S.A. absorbe les sociétés Real Fun Games S.à r.l. et Real Fun Entertainment S.à r.l.

Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs associés de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent (5%) des parts sociales du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°498 du 24 février 2015.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et les sociétés absorbées est devenue effective à partir du 25 mars 2015 et que les sociétés Real Fun Games S.à r.l. et Real Fun Entertainment S.à r.l. ont donc définitivement cessé d'exister à partir du 25 mars 2015.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société absorbante à raison des présentes est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. BRIGANTI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/10043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015063313/102.

(150072716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

RedTree Capital Hoche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 196.356.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RedTree Capital Invest S.à r.l, a limited company, established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés number B192.728,

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg by virtue of one (1) proxy given on 14 April, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of RedTree Capital Hoche S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises and investment funds in whatever form, as well as the administration, management, control, development and disposal of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises and investment funds (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to directly or indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies) and (iii) other investments as it sees fit from time to time, as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development, control and disposal of any enterprises and investment funds. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by:
- 6,250 (Six thousand Two hundred and Fifty) class A shares in registered form, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the Class A Shares); and

- 6,250 (Six thousand Two hundred and Fifty) class B shares in registered form, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the Class B Shares).

Any share premium paid on a class of shares shall be attached to such class of shares and be exclusive reserved to the benefit of the holder(s) of such shares.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Category	Payment
RedTree Capital Invest S.à r.l., prenamed	6.250	Class A Shares	EUR 6.250,-
Red Tree Capital Invest S.à r.l., prenamed	6.250	Class B Shares	EUR 6.250,-
Total	12.500		EUR 12.500,-

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand fifty euros (EUR 1.050,-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- *Category A manager:*

* Mr. Robert Hodges, director, born on November 17, 1967 in Aldershot, United Kingdom, with professional address at 45 Pont Street, London, SW1X 0BD, England.

- *Category B manager:*

* Mr. Keith David McShea, director, born on February 18, 1972, in London, United Kingdom, with professional address at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 24, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

RedTree Capital Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192.728,

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 14 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RedTree Capital Hoche S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et tout fonds d'investissement, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises et fonds d'investissement (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention directe ou indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier) et tous autres investissements qu'elle jugera opportunes de temps à autre, ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

La société pourra aussi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation et le développement de son objet

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement, au contrôle et à la cession de toute entreprise et tout fonds d'investissement. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par:

- 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites (les Parts A); et

- 6.250 (six mille deux cent cinquante) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites (les Parts B).

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales d'une classe de parts sociales sera attachée à cette classe de parts sociales et exclusivement réservée au bénéfice du(es) détenteur (s) de ces parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le (s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Catégorie	Libération
RedTree Capital Invest S.à r.l., prénommée	6.250	Classe A	EUR 6.250,-
RedTree Capital Invest S.à r.l., prénommée	6.250	Classe B	EUR 6.250,-
Total	12.500		EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérant de catégorie A:*

* M. Robert Hodges, directeur, né le 16 novembre 1967 à Aldershot, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 45 Pont Street, Londres, SW1X 0BD, Royaume-Uni.

- *Gérant de catégorie B:*

* M. Keith David McShea, directeur, né le 18 février 1972, à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12237. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015063315/383.

(150071896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Risk Transfer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.233.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2015063320/11.

(150071957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Risk Transfer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.233.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, 74, rue de Merl, le 20 avril 2015

- L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de 4 (quatre) à 3 (trois) à effet de ce jour.

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

* M. Marcus Patrick Thompson, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 78, Gündelhardtstrasse, D-65779 Kelkheim

* M. Alexis Tomas, Director, demeurant professionnellement Square Kirchberg, L-1855 Luxembourg

* M. Joao Baptista Hime Do Amaral, Director, demeurant au 12, rue Michel Rodange, L-8034 Strassen

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

- L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises indépendant KPMG Luxembourg, Société Coopérative, ayant son siège social au 39 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCSL B 149133).

Leur mandat viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015063321/23.

(150072192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Risus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 154.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063322/10.

(150071978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Risus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 154.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063323/10.

(150071979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Ray-Jeans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.177.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/04/2015

Il résulte de l'AGE tenue ce 23 avril 2015 ce qui suit:

1°) Cession de 100 parts sociales détenues HA-Participations S.A., inscrite au RCS sous le numéro B148176, sise 19 Bastnicherstrooss à L-9638 POMMERLOCH à GP LUX INVEST SA, inscrite au RCS sous le numéro B159671, sise 3 Marbourgerstrooss à L-9764 MARNACH.

2°) Démission de HA-PARTICIPATIONS S.A., inscrite au RCS sous le numéro B148176, sise 19 Bastnicherstrooss à L-9638 POMMERLOCH, représentée par Mme Régine ADAM, née le 30/04/1959 à B-Libramont, domiciliée 13 Rue Emile Baudrux à B-6720 HABAY-LA-NEUVE, de son poste de Gérant.

3°) Nomination de Monsieur Guy PIETTE, né à B-Malmédy le 28/02/1966, domicilié n° 5 Houyîre à B-4960 Malmédy, au poste de Gérant pour une durée indéterminée.

RAY JEANS Sàrl

Référence de publication: 2015063324/18.

(150072126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

En date du 23 janvier 2015, Mr Michael Schmirler a été nommé membre du Comité de Direction de RBC Investor Services Bank S.A.

Mr Michael Schmirler, Membre du Comité de Direction

Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2015063325/12.

(150071784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

RBS PPP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.993.

CLOTURE OF LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen on the first day of April,

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of RBS PPP Investments SCA SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), in liquidation, under the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital, as amended, having its registered office at 46 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 118.993 (the SICAR or the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of 16 September 2006, number 173, whose articles have been amended for the last time by pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 28 October 2009, published in the Mémorial of 2 December 2009, number 2355.

The Meeting was opened at 11:15 a.m., and is chaired by Mrs Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Ms Rocío García-Santiuste, Lawyer, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the appearing parties and the notary.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. On 23 October 2014, the Company has been dissolved and voluntarily put into liquidation (liquidation volontaire) (the Liquidation) pursuant to a deed of Maître Henry Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3670, page 176124, on 2 December 2014, and RBS PPP Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B118973 has been appointed as liquidator (the Liquidator). The Liquidator has prepared a liquidation report (rapport de liquidation) (the Liquidation Report) pursuant to which all the liabilities (contingent or not) of the Company have been settled and the remaining assets have been distributed in cash to the shareholders of the Company.

II. All the shares of the SICAR, in registered form, with no par value, representing the entirety of the share capital of the SICAR, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement and approval of the interim accounts of the Company as at 23 October 2014;
2. Discharge to RBS PPP Investments S.à r.l. for the performance of its mandate as managing general partner of the Company until 23 October 2014;
3. Acknowledgement of receipt of the liquidation report as at 31 March 2015 (the Liquidation Report), as prepared by the General Partner, in its capacity as liquidator of the SICAR (the Liquidator);
4. Confirmation of receipt of the liquidation auditor report (the Liquidation Auditor Report) prepared by Ernst&Young Luxembourg S.A. in its capacity as statutory auditor of the SICAR (the Liquidation Auditor);
5. Approval of the liquidation accounts as at 24 March 2015;
6. Approval of the Liquidation Report and the Liquidation Auditor Report;
7. Discharge (quitus) to the Liquidator and Liquidation Auditor for the performance of their mandate;
8. Decision to keep the SICAR's documents at TMF Luxembourg S.A. for a period of at least five years as required by article 151 of the Luxembourg law, dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
9. Closing of the SICAR's liquidation and powers of attorney; and
10. Miscellaneous.

IV. That the shareholders of the SICAR present or represented have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

V. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to acknowledge and approve the interim accounts of the Company as at 23 October 2014.

Second resolution

The Meeting decides to grant a full discharge to RBS PPP Investments S.à r.l. for the performance of its mandate as managing general partner of the Company until 23 October 2014.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by RBS PPP Investments S.à r.l. for the period beginning at the date of incorporation of the Company and ending on 23 October 2014 and to waive, to the extent legally permissible, its right to pursue any legal action against RBS PPP Investments S.à r.l. arising as a result of its management of the Company.

Third resolution

The shareholders resolve to acknowledge receipt of the Liquidation Report as at 31 March 2015, as prepared by the Liquidator.

Fourth resolution

The shareholders resolve to confirm receipt of the Liquidation Auditor Report.

Fifth resolution

After reviewing the Liquidation Auditor Report, the shareholders resolve to approve the liquidation accounts dated 24 March 2015. The Meeting acknowledges that the liabilities of the Company have been settled and the remaining assets referred to in the Liquidation Report distributed to the shareholders except for a remaining cash amount at bank in an aggregate amount of EUR 37,067.57 which will, subject to any outstanding liabilities, be distributed to the shareholders pro rata to their holding in the Company upon closing of the Company's bank accounts (the Subsequent Distribution).

Sixth resolution

After reviewing the Liquidation Auditor Report and the Liquidation Report, the shareholders resolve to approve the Liquidation Auditor Report, as well as, the Liquidation Report.

Seventh resolution

The shareholders resolve to grant the Liquidator and the Liquidation Auditor full discharge for the performance of their mandates.

Eighth resolution

The shareholders resolve to keep the SICAR's documents for at least a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial at TMF Luxembourg S.A., at the following address: 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

After considering that (i) all the SICAR's liabilities have been settled and all its remaining assets distributed as liquidation proceeds to the shareholders (subject to the Subsequent Distribution which shall occur by no later than 31 December 2015) and that (ii) no liquidation proceeds (boni de liquidation) are outstanding, the shareholders resolve to close the liquidation as at the date of the present deed.

All expenses and outstanding liabilities related to this liquidation will be borne by the shareholders in proportion to their shares in the SICAR.

The shareholders resolve to grant power to any employee of TMF Luxembourg S.A. each of them acting individually:

1. to carry out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the SICAR;
2. to undertake any formalities necessary in connection with filing the accounts and closing the SICAR's liquidation.

These powers will expire one year after the closing of the SICAR's liquidation.

Tenth resolution

As all the SICAR's liabilities have been settled, the shareholders declare that in accordance with the report of the Liquidator (and the Liquidation Auditor's report), there is no need to deposit monies or values with the Consignment office (Caisse de consignation).

Estimate of costs

The total expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the SICAR in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that this deed is drawn up in English.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Bureau and the shareholders' authorised representative.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, R. GARCÍA-SANTIUSTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11082. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063326/119.

(150072665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Redfields S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.104.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
REDFIELDS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015063327/12.

(150072206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Rei 2 SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 196.375.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable share capital-specialized investment fund (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered seat at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154056, acting on behalf of its sub-fund SUSI Renewable Energy Fund II,

here represented by Ms. Janin Söder, employee, having her professional address at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on April 14, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by Law and the Articles, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "REI 2 SV S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality Schuttrange.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments (as defined below) of the Company.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (each a Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

Any shares issued by the Company may be linked to a specific Compartment. The general meeting of shareholders deciding the issuance of new shares shall indicate to which Compartment these shares are related, as the case may be.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

The Board of Managers of the Company shall indicate in its resolution, with respect to a specific liability, the assets it finances and the Compartment to which these assets belong. Any documentation signed by the Board of Managers or any other authorized person must bear a reference to the name of the concerned Compartment(s), except if such documentation does not relate to a specific Compartment but to the Company in general.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 8. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the accounts are closed and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each accounting year, a result for each existing Compartment, if any, which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal practice. The net profits of each Compartment, if any, may be distributed by the

shareholder(s) as dividends or otherwise to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation Law.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit shall be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding within a period not exceeding five (5) years, in accordance with the Securitisation Law and the Law.

Art. 19. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the Articles of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 20. The Company is audited by a «réviseur d'entreprises agréés», appointed by the Board of Managers and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed indefinitely.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, on behalf of its sub-fund		
SUSI Renewable Energy Fund II	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. Sustainable, a private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154053, is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time.
2. The address of the registered office of the Company is fixed at 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154056, agissant pour le compte de son sous-fonds SUSI Renewable Energy Fund II,

ici représentée par Mme Janin Söder, employée, ayant son adresse professionnelle au 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 14 avril 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la Loi et les Statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société porte le nom «REI 2 SV S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité Schuttrange.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui sont toutes entièrement libérées.

Les parts sociales ainsi émises peuvent être exclusivement rattachées à un ou plusieurs Compartiments (tel que ce terme est défini ci-dessous) déterminés de la Société.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le Conseil de Gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (chacun, un Compartiment ou des Compartiments).

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'impose aux tiers à compter de la date des résolutions.

Toute part sociale émise par la Société peut être liée à un Compartiment. L'assemblée générale des associés décidant de l'émission de nouvelles parts sociales doit indiquer à quel Compartiment ces parts seront liées, le cas échéant.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société est traité comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui, au moment de leur création, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment, lesquels peuvent servir à désintéresser ces associés et créanciers, à l'exclusion de tout autre actif de la Société. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'ont aucun droit sur les actifs d'un tel Compartiment.

Le Conseil de Gérance doit indiquer dans ses résolutions, eu égard à chacune des dettes de la Société, les actifs qu'elle finance et le Compartiment auquel ces actifs appartiennent. Tout document signé par le Conseil de Gérance, ou tout autre personne dûment autorisée, doit faire référence au nom du ou des Compartiment(s) auquel il se rapporte, sauf si ledit document ne se rapporte pas à un Compartiment en particulier mais à la Société en général.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne peut être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition est nulle et non avenue.

Chaque Compartiment peut être liquidé indépendamment, sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement en intérêts sont liés à des Compartiments, actifs ou risques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories des parts sociales.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 15 des Statuts.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment existant, le cas échéant, comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuvent ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique courante. Le cas échéant, le profit net de chaque Compartiment peut être distribué, par l'associé unique ou les associés comme dividendes ou sous toute autre forme, aux actions du Compartiment correspondant, en conformité avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net doit être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société dans une période n'excédant pas cinq (5) années, en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi.

Art. 19. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments.

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 20. La Société est auditée par un réviseur d'entreprises agréés nommé par le Conseil de Gérance de la Société et sélectionné dans la liste des réviseurs agréés approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais peut être renouvelé indéfiniment.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, pour le compte de son sous-fonds		
SUSI Renewable Energy Fund II	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Sustainable, une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1c, Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154053, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. L'adresse du siège social est fixée au 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. SÖDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12136. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063329/427.

(150072397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

RES 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.398.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- François Pfister, administrateur de catégorie A, avec adresse au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
 - Sébastien Comin, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Catherine Baudhuin, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Bertrand Michaud, administrateur de catégorie A, avec adresse au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg
 - Davy Beauce, administrateur de catégorie B, avec adresse au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
 - Marc Frappier, administrateur de catégorie A, avec adresse au 6, rue du Général Pershing, 78000 Versailles, France
 - Vincent-Gael Baudet, administrateur de catégorie B, avec adresse au 82, rue de Courcelles, 75008 Paris, France
 - Wilfried Piskula, administrateur de catégorie A, avec adresse au 13, Faubourg Saint Martin, 75010 Paris, France
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

3. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015063330/29.

(150072136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Rhombe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.649.

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») de la société anonyme RHOMBE S.A., établie et ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-66.649 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte de scission reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, alors notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 914 du 17 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 avril 2015, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte à sous la présidence de Flora GIBERT, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Cheryl GESCHWIND, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit également comme scrutateur Flora GIBERT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de fixer la valeur nominale des actions en circulation à un Euro (EUR 1,-) chacune. Modification du nombre des actions représentant le capital social.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions cent soixante mille euros (EUR 4.160.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un montant de quatre millions cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 4.191.000,-), par la création et l'émission de quatre millions cent soixante mille (4.160.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) (les «Nouvelles Actions»).

3. Souscription et libération par l'actionnaire unique des Nouvelles Actions moyennant l'apport en nature de cent (100) actions représentant 100 % du capital social émis de la société FLINT HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.742.

4. Modification de la valeur nominale des actions représentant le capital social.

5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société (les «Statuts»).

6. Pouvoirs aux administrateurs à l'effet de procéder aux modifications du registre d'actionnaires et aux écritures comptables qui s'imposent.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que les actions représentant le capital social auront désormais une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

L'assemblée décide que le capital social sera désormais représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions cent soixante mille euros (EUR 4.160.000,-), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un montant de quatre millions cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 4.191.000,-), par la création et l'émission de quatre millions cent soixante mille (4.160.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'intégralité des actions nouvelles, l'actionnaire unique, lequel, représenté aux présentes par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé qui demeurera annexée au présent acte après avoir été signé par le mandataire et le notaire soussigné, déclare souscrire les Nouvelles Actions et les libérer intégralement par un apport en nature (l'«Apport») consistant en cent (100) actions représentant 100% du capital social émis de la société FLINT HOLDING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.742 (les «Actions Apportées»).

Rapport du Réviseur de l'Apport

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises Osiris Audit et Associés S. à r.l., avec siège social à Strassen, signé par Olivier JANSSE (réviseur d'entreprises agréé) (le «Rapport»), en date du 13 avril 2015 dont la conclusion atteste que:

“Sur la base de nos travaux, et sous réserve de la conclusion des cessions des participations précitées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ou des éléments acquis dans le cadre de l'augmentation de capital, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.”

Lequel rapport demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Exécution Effective de l'Apport

L'Actionnaire unique, en sa qualité d'apporteur, tel que représenté, a également déclaré que:

- il est le seul propriétaire légal de l'intégralité des Actions Apportées, et possède le pouvoir de disposer d'elles, qui sont libres de tout gage, nantissement ou droit de rétention, et qui peuvent donc elles-mêmes légalement et librement être cédées;

- il n'existe aucune obligation de verser des apports de capital, de droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel quiconque aurait le droit de demander que l'une ou plus des Actions Apportées lui soient cédées;

- l'apport des Actions Apportées est avec effet à ce jour,
- tout autre formalité sera effectuée afin de dûment formaliser l'Apport et le donner effet vis-à-vis des tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale de chaque action et de réduire le nombre d'actions représentant le capital social de sorte qu'il soit représenté par quatre mille cent quatre-vingt-onze (4.191) actions ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

« **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre millions cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 4.191.000,-), divisé en quatre mille cent quatre-vingt-onze (4.191) actions, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%).»

Sixième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs aux administrateurs à l'effet de procéder aux modifications comptables et du registre d'actionnaire qui s'imposent suite aux résolutions précédentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, C.GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 16 avril 2015. ILAC / 2015 / 11747. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015063332/109.

(150072040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Rhombe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015063333/10.

(150072269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

**Rocket Internet Capital Partners Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RI Capital S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.664.

In the year two thousand and fifteen, on the third of April,

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Rocket Internet SE, a European public company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany and registered with the local court of Berlin (Charlottenburg) under number HRB 159634, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of RI Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 193664 and having a share

capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on 23 December 2014 pursuant to a deed (the Articles) of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 460 on 19 February 2015 (the Mémorial C);

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from RI Capital S.à r.l. to Rocket Internet Capital Partners Lux S.à r.l. and to consequently amend article four of the Articles to read as follows:

“ **Art. 4.** The Company is incorporated under the name of “Rocket Internet Capital Partners Lux S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, for an unlimited duration and with immediate effect, Daniel Jones, businessman, born on 14 September 1982, in Scarborough, United Kingdom, residing at Hunts Farm, Harpsden, Henley-On-Thames, RG9 4HY, United Kingdom, of British nationality, as a manager of the Company, pursuant to article twelve of the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, for an unlimited duration and with immediate effect, James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, having his professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, of British nationality, as a manager of the Company, pursuant to article twelve of the Articles.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint, for an unlimited duration and with immediate effect, Elke Leenders, born on 2 August 1980 in Maaseik, Belgium, having her professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, of Belgian nationality, as a manager of the Company, pursuant to article twelve of the Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company, each one of them acting individually under their sole signature, with full power of substitution, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company of the changes mentioned under the resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any manager of the Company to proceed with the relevant filing, registration and publication formalities with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and official gazette (Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations) in relation to the appointment and change of name decided above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Rambrouch, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trois avril.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Rocket Internet SE, une société européenne constituée selon la loi allemande, ayant son siège social à Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne, enregistrée au tribunal de Berlin (Charlottenburg) sous le numéro HRB 159634 en qualité d’associé unique (l’Associé Unique) de la société RI Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise,

constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193664 (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 2014 suivant un acte (les Statuts) de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 19 février 2015 (le Mémorial C);

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société RI Capital S.à r.l. en Rocket Internet Capital Partners Lux S.à r.l. et de modifier l'article quatre des Statuts comme suit:

“ **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Rocket Internet Capital Partners Lux S.à r.l.”

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, Daniel Jones, né le 14 septembre 1982, à Scarborough, Royaume-Uni, résidant à Hunts Farm, Harpsden, Henley-On-Thames, RG9 4HY, Royaume-Uni, de nationalité britannique, conformément à l'article 12 des Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, James Bermingham, né le 19 décembre 1972, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, de nationalité britannique, conformément à l'article 12 des Statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, Elke Leenders, née le 2 août 1980, à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, de nationalité belge, conformément à l'article 12 des Statuts.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société aux fins de refléter les modifications précitées et, par la présente habilite et autorise tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement en vertu de leur signature unique, investi des pleins pouvoirs de substitution, à procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement dans le registre des actionnaires de la Société des modifications mentionnées dans les résolutions ci-dessus, et à accomplir toutes les formalités y afférentes, le cas échéant.

L'Associé Unique décide également de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société à procéder aux formalités pertinentes de dépôt, enregistrement et publication auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations en ce qui concerne les nominations et le changement de dénomination sociale de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Rambrouch.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2015. Relation: EAC/2015/8131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 08 avril 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015063334/123.

(150072686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

SES, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015063380/10.

(150072064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Moka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.550.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 avril 2015:

Solon Director Limited, avec adresse Suite E-2 Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas a démissionné de sa fonction de gérant, avec effet au 22 avril 2015.

Victoria Management Services S.A., avec adresse 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, a été nommée gérant, avec effet au 22 avril 2015 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015062394/16.

(150071109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Nade Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.513.

EXTRAIT

L'actionnaire unique, par résolutions écrites datées du 9 mars 2015, a décidé d'accepter la démission de Monsieur Han Lu en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Madame Fan Lixia, demeurant professionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nade Luxco 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015062401/15.

(150071355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Hertel Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.833.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062248/10.

(150071099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Immo-Euro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015062268/10.

(150071504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Hostellerie du Nord Maison de la Fondue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 24, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015062243/10.

(150071713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Helioven Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.890.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015062235/11.

(150071124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Plan B Ingénieur Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061433/10.

(150070439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MM Ventures SCS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 305.859.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 180.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2015.

Référence de publication: 2015060709/10.

(150069861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.
